

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 96451 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2017 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »**

NOR : INTJ1634277S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 23 novembre 2016,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2017 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

**Carrier Stéphane** NIGEND : 134 470

**Cadiou Yvon** NIGEND : 123 381

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

**Lourmande Jean-Luc** NIGEND : 139 870

**Stouvenot Guy** NIGEND : 141 994

Pour le grade d'adjudant, le maréchal des logis-chef:

**Pétard Jean-Paul** NIGEND : 140 745

Pour le grade de maréchal des logis-chef: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD